

COMMUNE DE SAINT MAXIRE

REUNION DU 08 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit mars à dix-huit heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Christian BREMAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 01/03/2022

PRESENTS : MMS, BERTHELOT, BREMAUD, GOULARD, FAYS, MARTINEAU, PRIMAULT, THIBAUDEAU, VACHER MMES CHATAIGNER, NEAU, POULARD, RAYMOND, ROBINEAU

ABSENT(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Cécile BERNARD a donné pouvoir à Patrice BERTHELOT et Brigitte FERRU a donné pouvoir à Christian BREMAUD

ABSENT(s) excusé(s) :

ABSENT(s) :

SECRETAIRE : Béatrice RAYMOND

Adoption du procès-verbal du 8 février 2022

VESTIAIRE DU STADE DE FOOTBALL : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

L'ADJOINT EXPOSE

Lors de la séance du conseil municipal du 9 juin 2020, nous avons validé une étude faisabilité pour le projet de reconstruction des vestiaires du stade de football. Lors de la séance du conseil municipal du 13 octobre 2020, nous avons décidé d'acheter 236m² de terrain au propriétaire jouxtant celle de la commune. Lors de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2021, nous avons délibéré sur le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre. Le jeudi 13 janvier 2022, un avis d'appel public à la concurrence est paru sur le journal « La Concorde », habilité à publier les annonces légales avec réponse avant le vendredi 11 février 2022 à 17H.

Nous avons eu une demande de dossiers et une seule réponse recevable de l'architecte Arnaud Loizeleur (HARTEFACT).

Les éléments de mission de maîtrise d'œuvre demandés sont :

- Avant-projet sommaire et définitif.
- Projet et montage du DCE
- Dossier de demande de permis de construire
- Assistance à la passation des marchés de travaux.
- Etudes d'exécution partielles et visa
- Direction de l'exécution des travaux
- Assistance aux opérations de réception.

Le montant des honoraires assurances architecte comprises s'élève à 50 845 € HT, soit 61 015€ TTC

Je vous propose, compte tenu de ce qui précède, de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction des vestiaires du stade de football à Arnaud Loizeleur architecte dplg 12, rue de la Métairie 79220 Cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

DECIDE d'engager les travaux de reconstruction des vestiaires du stade de football

CONFIE la mission de maîtrise d'œuvre à Arnaud Loizeleur (HARTEFACT) pour un montant de 50 845€ HT.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir dans ce projet.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget des exercices 2022 et 2023.

REMPLACEMENT DE 2 OUVRAGES D'ART : avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec la Société ARTELIA.

L'ADJOINT RESPONSABLE EXPOSE

Considérant la délibération du 20 mai 2019 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le remplacement de 2 ouvrages d'art.

Concernant le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec la société ARTELIA, je vous propose d'approuver l'avenant N° 1 qui a pour objet :

- L'aléa des piles de l'ouvrage Est
- Les travaux d'aménagements supplémentaires.
- Dossier loi sur l'eau

Les caractéristiques de l'avenant N° 1 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

entreprise	Montant du marché initial	montant de l'avenant N° 1	nouveau montant en €ht
Maîtrise d'œuvre	43 740.00€	16 320.00€	60 060.00€
totaux ttc	52 488.00€	19 584.00€	72 072.00€

Il est donc proposé à l'assemblée d'approuver l'avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre précité

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

APPROUVE l'avenant N° 1 de Maîtrise d'œuvre de la société ARTELIA tel que défini ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

REPLACEMENT DE 2 OUVRAGES D'ART : avenant N° 1 au marché de travaux conclu avec la Société SEGEC.

L'ADJOINT RESPONSABLE EXPOSE,

Considérant la délibération du 9 mars 2021 relative à l'attribution des marchés de travaux pour le remplacement de 2 ouvrages d'art.

Concernant ce marché de travaux conclu avec la société SEGEC, je vous propose d'approuver l'avenant N° 1 qui a pour objet :

- Des prestations supplémentaires au marché
- La non-exécution des certaines prestations du marché initial
- L'ajustement des quantités réellement exécutées
- La prolongation du délai d'exécution des travaux.

Les caractéristiques de l'avenant N°1 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

entreprise	Montant du marché initial avec les avenants	montant de l'avenant N° 1	nouveau montant en €ht
SEGEC	575 000.00€	124 255.46€	699 255.46€
totaux ttc	690 000.00€	149 106.55€	839 106.55€

Il est donc proposé à l'assemblée d'approuver l'avenant N° 1 au marché de travaux précités.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

APPROUVE l'avenant N° 1 du marché de travaux conclu avec la société SEGEC tel que défini ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

ECLAIRAGE PUBLIC : Validation des devis définitifs rue Saint-Mathias et rue de la Mairie suite à l'enfouissement du réseau aérien.

L'ADJOINT EXPOSE

Lors du conseil municipal du 9 mars 2021, nous avons autorisé l'enfouissement coordonné du réseau aérien de communications électroniques dans le cadre des programmes du SIEDS rue de la Mairie et rue Saint-Mathias. Lors de séance du 13 juillet 2021, nous avons validé les devis estimatifs pour l'implantation de l'éclairage public rue de la Mairie et rue Saint-Mathias.

Nous devons maintenant valider les devis définitifs des travaux d'implantation de l'éclairage public et de sécurisation BTA sur les rues suivantes :

- Rue de la Mairie, coût des travaux de dépose, pose et fournitures : 17 222.42€ HT soit 20 666.90€ TTC
- Rue Saint-Mathias, coût des travaux de dépose, pose et fournitures : 28 043.21€ HT soit 33 651.85€ TTC

Quand les devis définitifs seront validés, la commune pourra faire une demande de subvention à hauteur de 80% du prix des fournitures.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

VALIDE les devis définitifs de la rue de la Mairie pour un montant de 17 222.42€ HT soit 20 666.90€ TTC et le rue Saint-Mathias pour un montant de 28 043.21€ HT soit 33 651.85€ TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'assemblée vote le budget primitif 2022 tel que présenté dans les tableaux ci-joint.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – budget annexe panneaux photovoltaïques

L'assemblée vote le budget 2022 annexe panneaux photovoltaïques tel que présenté dans les tableaux ci-après.

VOTE DU BUDGET ANNEXE « lotissement la Morinière » 2022

L'assemblée vote le budget primitif 2022 du budget annexe « lotissement la Morinière » tel que présenté dans les tableaux ci-après.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

L'assemblée vote à l'unanimité, le compte administratif du budget principal 2021 qui laisse apparaître :

- En section d'exploitation un excédent de 649 005.68€
- En section d'investissement un déficit de 145 865.74 €

L'assemblée vote à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe 2021 « Lotissement de la Morinière » qui laisse apparaître :

- En section d'exploitation un excédent de 205 792.23 €
- En section d'investissement un déficit de 339 603.82 €

L'assemblée vote à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe 2021 « Energies renouvelables » qui laisse apparaître :

- En section d'exploitation un excédent de 13 856.02€
- En section d'investissement un excédent de 10 867.27€

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2021

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

↳ un excédent d'exploitation de 649 005.68 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

résultat de fonctionnement N -1	+ 649 005.68 €
résultat d'investissement : déficit ou excédent N -1	- 145 865.74 €
solde des restes à réaliser année N -1	0
affectation en réserves (1068 en investissement)	145 865.74
report en investissement (R 001)	
report en fonctionnement (R 002)	503 139.94

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES : le Maire fait part à l'assemblée de ce qui suit :

- Une rencontre s'est tenue en mairie réunissant des représentants de la Société Enertrag, de la CAN, de l'éco lotissement rue de Coursay et de la Mairie.

Lors du tour de table habituel, les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce qui suit ou sont invités à prendre certaines décisions mineures.

1. Josseline ROBINEAU donne les informations suivantes :
 - Nous avons reçu l'autorisation de vente des lots pour le lotissement de la Morinière 3.
2. Brigitte FERRU donne les informations suivantes :
 - Un concert de piano dans l'église de Saint-Maxire se fera le samedi 2 avril 2022.
 - Le départ à la retraite d'Edith est prévu le vendredi 18 mars 2022.
3. Patrice BERTHELOT donne les informations suivantes :
 - Suite au courrier d'un élève, le CMJ va réfléchir au nom que pourrait porter l'école de Saint-Maxire.

Trois administrés ont demandé aux conseillers municipaux des nouvelles du dossier concernant l'étude du projet d'installation d'éoliennes sur la commune.

La séance est levée à 20H15

LE MAIRE,	Philippe GOULARD	Josseline ROBINEAU
Patrick PRIMAULT	Brigitte FERRU A donné pouvoir à Christian BREMAUD	Patrice BERTHELOT
Béatrice RAYMOND A été désignée secrétaire	Philippe VACHER	Jean-Luc THIBAudeau
Cécile BERNARD A donné pouvoir A Patrice BERTHELOT	Eric FAYS	Nadège POULARD
Anthony MARTINEAU	Céline NEAU	Manon CHATAIGNER